



Section PARIS 14/6

Paris, le 14/12/2005

## **Les jeunes scolarisés sans papiers : quelles actions faut-il prévoir en juin 2006 ?**

Avec **Jean-Michel DELARBRE**, porte-parole de la LDH au sein du réseau RESF.

Le **Réseau Éducation Sans Frontières** créé en juin 2004 et regroupant à ce jour 122 associations, syndicats, collectifs locaux, etc. s'avère un outil très utile pour :

- 1) Révéler les situations de jeunes scolarisés sans papiers.
- 2) Défendre au cas par cas des situations humaines intolérables.
- 3) Revendiquer une réponse globale par une évolution des lois actuelles.

En 18 mois, RESF a connu des succès, des échecs, une très large extension du réseau et une couverture médiatique importante.

Les incitations ministérielles à doubler le nombre d'expulsion d'étrangers ont été « modérées » par une circulaire aux préfets leur précisant d'attendre la fin de l'année scolaire pour expulser les jeunes scolarisés. Ce qui annonce des expulsions en masse de familles, à la fin juin 2006. Il faut donc dès maintenant se mobiliser pour accroître le rapport de forces. Plus le temps des élections approche, plus l'émigration devient le bouc émissaire de tous les problèmes sociaux, économiques, sécuritaires, etc.

Il est urgent et nécessaire d'augmenter l'audience du réseau, de renforcer l'information dans les établissements scolaires pour résoudre les cas litigieux et de développer la solidarité générale.

Trois temps forts sont prévus :

**1<sup>er</sup> février** : Actions nationales décentralisées

**Début avril** : Réunions publiques avec témoignages des jeunes et de leurs familles, soutien de personnalités connues.

**Fin juin** : Mobilisation maximum avant les vacances et le début annoncé des expulsions.

De nombreuses questions au cours du débat qui a suivi l'intervention de J.M. Delarbre, prouvent qu'un gros travail d'information sur la situation des jeunes sans papiers et des solutions possibles est à faire. Des propositions de tracts, affichage en salle des profs., contacts des syndicats d'enseignants, des associations de parents et de stages de formation aux problèmes juridiques sont approuvées.

RESF édite un guide très efficace pour aider les jeunes en risque d'expulsion et a un site internet :

[www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org)